

Tours, le 10/09/2021

Décision

Objet : Tarifs conférence « L'eau dans les villes d'Europe du nord-ouest au moyen âge » du 21 au 23 octobre 2021

Direction des affaires
financières

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation

Vu la délibération n°2021-52 du conseil d'administration du 07 juin 2021, approuvant la proposition de la commission des moyens du 28 mai 2021 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur Général des Services,

DECIDE

Sont approuvés les tarifs du colloque cité en objet suivants :

Droits d'inscription :

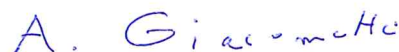
- Enseignant-chercheur 15 € TTC soit 13,63 € HT avec application du taux de tva en vigueur à ce jour
- Gratuit pour les étudiants, les intervenants et les membres de l'UMR CITERES

Inscriptions repas :

- Enseignant-chercheur **15 € TTC par repas** soit 13,63 € HT par repas avec application du taux de tva en vigueur à ce jour
- Gratuit pour les étudiants, les intervenants et les membres de l'UMR CITERES

Prise d'effet rétroactive au 01/09/2021

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

+33 2 47 36 66 03
Dorothee.laillet@univ-tours.fr

UNIVERSITÉ DE TOURS

Direction des affaires financières
60 rue du Plat d'Étain-BP 12050
37020 Tours Cedex 1

univ-tours.fr

Notification à :

Mme l'Agent comptable

Mme la Responsable de l'antenne recherche CITERES